



CAPD du 13 juin 2019 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Cette CAPD a comme point principal à l'ordre du jour la question du mouvement. Le ministre a imposé sa note de service sur la mobilité des enseignants du 1er degré malgré l'opposition de la quasi-totalité des organisations syndicales. Par ailleurs, un certain nombre de problèmes techniques ont conduit à des retards dans l'envoi des accusés de réception et de la publication du projet d'affectations. Ces dispositions ne sont favorables ni aux enseignants qui ne connaissent leur affectation qu'à la mi-juin, c'est-à-dire un mois plus tard que l'année dernière, ni aux personnels administratifs, qui ont dû faire face à une charge de travail importante dans des conditions difficiles.

Le Snudi FO constate qu'il y a certes plus d'enseignants qui ont obtenu une affectation à titre définitif dans le Val d'Oise mais les changements de règles ne semblent pas y être pour grand-chose car seule une quinzaine de collègues obtiennent un de leurs vœux larges « de bassin » à titre définitif.

En tous cas, au regard de ces situations, ce sont des collègues affectés via un MUG sans rapport avec leurs vœux ; ce sont des collègues affectés via un MUG avec un barème inférieur à d'autres collègues, qui eux ne sont pas encore affectés ; ce sont des collègues affectés à TD via un MUG alors qu'ils auraient pu obtenir un de leurs vœux à titre provisoire.

Au bilan, une majorité de collègues connaissent leur affectation un mois plus tard que l'an dernier ! Et plus de 700 enseignants demeurent sans affectation au 13 juin. L'algorithme qui nous avait été présenté comme plus performant que l'ancien n'a donc pas fait ces preuves. Pour le Snudi FO 95, la note de service ministérielle sur la mobilité et son application informatique calamiteuse doivent être abandonnées.

Dans l'immédiat nous vous demandons, Monsieur le directeur académique :

- que soit accordé le droit aux personnels de renoncer à une affectation obtenue sur vœu large lors de la phase principale, lorsque celle-ci n'est pas satisfaisante, et de pouvoir ainsi participer à la phase d'ajustement ;

- que les collègues ne soient affectés à titre définitif qu'avec leur accord, notamment pour les vœux issus de la liste 2 du mouvement en zone infra sur des postes non choisis spécifiquement.

Concernant les demandes d'EXEAT, Monsieur le directeur académique, vous nous avez indiqué un calibrage contraignant. Les conséquences sont catastrophiques pour nos collègues et cela pousse à la démission de plus en plus de collègues. Vous nous l'avez rappelé la semaine dernière. C'est un fait : le bilan social de l'Education nationale est catastrophique et s'inscrit dans la logique de la funeste loi sur la fonction publique, poussant aux départs « volontaires » et au recrutement de contractuels. Vous nous avez d'ailleurs indiqué que le recrutement de contractuels serait plus important l'an prochain dans le 1^{er} degré.